Le processus électoral : condition ou émanation d'une gouvernance légitime?

سان فالونسان

■ La gouvernance démocratique se limite-t-elle à l'existence de procédures institutionnelles particulières, notamment électives, dans une société politique donnée ? C'est du moins ce qu'ont laissé entendre les observateurs dépêchés au Congo en juin dernier par certaines organisations internationales, quand ils se sont félicités de la tenue d'élections régulières, c'est-à-dire respectueuses de l'ordre légal. Tout se passe comme si l'acculturation d'un peuple à la démocratie procédait d'un certain nombre de séquences, dont les élections marqueraient le point d'orgue et l'aboutissement. Pourtant, c'est oublier que la conformité du scrutin à l'ordre légal ne garantit pas nécessairement sa légitimité : cette perception mécanique de la démocratie occulte les conditions d'investissement et d'appropriation du scrutin par les populations locales. Comme nous le montre l'exemple de la mobilisation postélectorale à Mexico, les populations peuvent entretenir des relations de défiance

La gouvernance démocratique suppose aussi l'existence d'une culture de débat et de compromis qui donne toute leur légitimité aux instruments de participation et au système majoritaire.

avec des institutions pourtant démocratiquement élues : il faut donc aussi se demander qui vote, dans quelle mesure, et quelle est la représentativité de l'offre et de la classe politique. La notion de gouvernance démocratique, étroitement associée au principe de l'élection, ne saurait tirer son existence de simples mécanismes institutionnels : elle suppose aussi l'existence d'une culture de débat et de com-

promis qui donne toute leur légitimité aux instruments de participation et au système majoritaire. Toutes les sociétés, sont-elles prêtes à intégrer cette forme particulière de débat et de gestion des conflits sociaux ? D'autres cultures démocratiques sont-elles possibles, qui proposeraient une alternative au système majoritaire ? Voilà les questions qui sont au cœur de la présente rubrique, et qui nous invitent à repenser le rôle de l'élection dans la gouvernance démocratique. •

in « Proceso »*, Courrier International n° 828, 14 septembre 2006.

Le processus électoral: condition ou émanation d'une gouvernance légitime ?

Mexique : impossible de sortir du bourbier politique

Felipe Calderón entrera-t-il en fonctions ? La crise des institutions est telle que le Président nouvellement élu aura bien du mal à trouver une légitimité.

Gerardo Albarrán de Alba

e Mexique semble s'engager dans la voie qui a coûté la présidence de l'Équateur à Jamil Muhammad en janvier 2000, celle de l'Argentine à Fernando de la Rúa en décembre 2001, et celle de la Bolivie à Javier Sánchez Lozada en octobre 2003. En destituant des présidents démocratiquement élus, la rue

semblait, à première vue, vouloir mettre un coup d'arrêt à des processus de normalisation institutionnelle entamés depuis près de vingt ans en Amérique latine. Il s'agissait en fait d'un appel à davantage de démocratie. Aujourd'hui, au Mexique, la mobilisation suscitée par les accusations de fraude électorale pourrait bien aller jusqu'à empêcher l'entrée en fonctions du Président, prévue le 1er décembre. Car, même en imaginant que Felipe Calderón [PAN, droite catholique, désigné Président le 6 septembre après le recomptage partiel des votes de l'élection du 2 juillet] réussisse à revêtir l'écharpe présidentielle, il est d'ores et déjà probable qu'il aura bien du mal à terminer son mandat de six ans. Alors que d'autres pays d'Amérique latine traversent des crises de gouvernabilité, le Mexique connaît, lui, une crise de la démocratie. La présidence de la République, l'Institut fédéral électoral (IFE) et le Tribunal électoral du pouvoir judiciaire étaient chargés à divers titres d'assurer la normalité démocratique dans la première succession de l'après-parti

révolutionnaire institutionnel (PRI). Aucune de ces institutions n'a été à la hauteur. Le Président Vicente Fox a utilisé jusqu'à l'obsession tous les recours possibles et imaginables - pour la plupart illégaux –, non pour soutenir le candidat de son parti, mais pour empêcher l'arrivée au pouvoir d'Andrés Manuel López Obrador dans la mesure où celui-ci faisait planer une menace sur le gouvernement de la République que Fox avait transformé en entreprise. Fox n'a par ailleurs pas hésité à coopter le Conseil citoyen de l'IFE – avec la complicité du PAN et du PRI-, lui imposant des directives au mépris de toute transparence, de toute légalité et de toute impartialité. Quant au Tribunal électoral, il a opté pour le formalisme juridique, ce qui, loin de dissiper les doutes sur la fraude électorale, revenait à donner un certificat d'impunité au pouvoir politique et au pouvoir économique, aussi bien pour cette élection que pour celles à venir.

Les conflits se sont déplacés dans la rue

En résumé, le pays est plongé dans la plus grande crise de gouvernabilité de ces quarante dernières années. Les institutions ne fonctionnent plus et le tissu social est en lambeaux. Pendant plusieurs décennies, le Mexique a connu une gouvernance sans démocratie, et ce système a fonctionné grâce à l'autoritarisme présidentiel qui a caractérisé les soixante-douze ans de règne du PRI. Ce régime de parti unique a cédé la place à une parodie de démocratie, désormais incapable de gouverner, car les partis et les institutions se disputent le pouvoir en privilégiant le clientélisme au détriment des valeurs démocratiques. Faute d'un cadre institutionnel effi-



*Proceso

Créé en 1976 par Julio Schreber García, vieux routier du journalisme mexicain, le titre reste fidèle à son engagement à gauche. Ses reportages et son analyse de l'actualité en font un magazine de qualité. Les enquêtes publiées par Proceso se caractérisent par la qualité de leurs sources et abordent souvent des suiets peu traités par le reste de la presse mexicaine. Son lectorat est essentiellement composé d'universitaires et de fonctionnaires. Le magazine édite aussi une petite revue à 10 000 exemplaires, Sur Proceso. qui vise à informer un public plus ieune.

Le processus électoral : condition ou émanation d'une gouvernance légitime ?

▶▶▶ cace pour les résoudre, les conflits se sont déplacés dans la rue, notamment à Oaxaca [voir CI n° 827, du 7 septembre 2006] et à Mexico [où les partisans du candidat malheureux à l'élection Andrés Manuel López Obrador occupent le centre-ville], et le grand banditisme dépèce un pays qui a renoncé à garantir tant soit peu la cohésion sociale, des emplois correctement rémunérés, une justice impartiale et la sécurité pour tous.

Bien plus qu'un simple drame républicain

Dès lors, les citoyens ne croient plus qu'aucune de leurs institutions politiques puisse satisfaire leurs revendications et, surtout, leurs besoins. Cela se manifeste par la division de l'électorat en trois tiers presque égaux : ceux qui ont voté pour un changement réel dans les relations entre pouvoir politique, pouvoir économique et pouvoir social, incarné par López Obrador ; ceux qui ont voté avec Felipe Calderón pour que rien ne

change; et, enfin, ceux qui ont égaré leurs voix dans l'inertie autoritaire que représente le PRI ou dans des formations politiques qui n'ont aucun programme à proposer mais qui se disputent une partie du budget. On ne peut donc pas reprocher à López Obrador d'avoir critiqué les institutions, tant elles ont fait preuve de leur incapacité à contenir et à résoudre pacifiquement les conflits. Le Mexique se convulse pour ce qui est bien plus qu'un simple drame républicain. La mobilisation postélectorale à Mexico, la violence de la crise politique et sociale à Oaxaca, les assassinats quotidiens dans tout le pays, le discrédit des partis politiques et la méfiance des citoyens envers les institutions fondamentales du pays, voilà qui compromet tout l'équilibre institutionnel de notre système politique.



une

Vice-Président de l'IRG, docteur en développement économique et social. En 2000, il entre au gouvernement comme ministre de l'Administration territoriale et des Collectivités locales. Il est également chargé d'organiser les élections présidentielles de 2002. Il a créé le CEPIA (Centre d'expertises politiques et institutionnelles en Afrique).

► Propos recueillis par Hélène Nieul pour l'IRG.

Les élections doivent venir couronner une recherche de compromis

Ousmane Sy

Afrique a connu en 2006 une actualité électorale importante, avec notamment les élections présidentielles en République démocratique du Congo, et ces élections ont souvent été présentées par les commentateurs comme un véritable « tournant ». D'après votre expérience, que peut-on attendre ou ne pas attendre de ces élections ? Les espoirs qu'elles suscitent sont-ils légitimes ?

O. S. – En observant les processus de construction démocratique en cours dans les pays africains, je me demande si l'on n'est pas tombé dans une logique des illusions. Parce qu'au lieu de faire des élections la fin d'un processus, ou son couronnement, j'ai l'impression que nous en avons fait l'élément de départ. Or pour moi, les élections viennent couronner un processus déjà engagé, ayant donné lieu à des discussions et à une succession de choix ; les élections arrivent

comme un moment de clôture permettant d'aller de l'avant. Ce qui se passe actuellement est très différent – et c'est le cas, me semble-t-il, du Congo comme de l'Ouganda, même si le contexte n'est pas le même; les élections sont amenées comme solution à une crise. Or elles ne sauraient être la solution d'une crise. Si elles permettent de préparer l'avenir, elles ne permettent pas de sortir de la crise. À en croire l'expérience qu'on en a, les élections ainsi conçues concourent rarement à résoudre les problèmes posés. Les élections doivent venir couronner un effort de recherche de compromis, de recherche de consensus, sans lequel elles peuvent être source de malentendus, voire de confrontations. C'est d'ailleurs ce à quoi

Le processus électoral: condition ou émanation d'une gouvernance légitime ?

on assiste en Côte-d'Ivoire. C'est pourquoi les processus électoraux en cours en Afrique ne me semblent pas adéquats.

C'est-à-dire que le mode de désignation des dirigeants politiques ne garantit pas forcément leur légitimité ?

O. S. – Exactement. Ce qui est contrôlé dans ces modes de désignation, c'est uniquement la légalité. On vote des lois, qui sont les codes électoraux, on met en place des commissions électorales nationales indépendantes, on fait venir des bataillons d'observateurs, tout ceci pour s'assurer que la légalité est respectée, et que le déroulement des élections est bien conforme à la loi. Mais dans le cas de l'Afrique, personne ne regarde la légitimité, personne ne se demande si le résultat représente quelque chose aux yeux du peuple. Je connais de nombreuses démocraties où, pour que l'élection soit validée, il faut qu'un certain

NOUS DÉCIDONS PAR

CONSENSUS, [...]

AU MOINS TOUT LE

MONDE SE RECONNAÎT DANS LA DÉCISION

QUI A ÉTÉ PRISE.

pourcentage de la population électorale ait voté. Mais en Afrique, ce seuil n'existe pas. Les élections sont validées, quand bien même 2 % seulement du corps électoral a voté. Cela donne des aberrations, avec des gens élus un jour, qui voient leur légitimité contestée dès le lendemain, ou dont la légitimité n'est reconnue que dans

ce qu'on appelle la communauté. Finalement, la légitimation de ces élections se fait davantage pour l'extérieur que pour les populations impliquées. Une fois que la communauté internationale a validé les résultats, on a l'impression que c'est fini. Or je pense que le plus important c'est la façon dont les populations perçoivent les élections.

En quoi selon vous le système majoritaire est-il ou non exportable dans des pays africains ayant des cultures davantage orientées vers la recherche de consensus?

O. S. – Une partie du malentendu porte sur la façon dont les décisions sont prises. En Afrique, les gens fonctionnent beaucoup plus sur le consensus. On ne fait pas voter. Voter signifie que la minorité se soumet au choix de la majorité, c'est le principe. Quand les décisions se prennent, on prend le temps de discuter, c'est ce qu'on appelle

la palabre, de façon à ce que même ceux qui ne sont pas d'accord retrouvent dans la décision quelque chose qui les concerne. On écoute tout le monde. En Afrique, le vote est l'exception, le consensus est la règle. Or dans tous nos instruments politiques et institutionnels, la règle, c'est le vote. Alors que se passe-t-il? Quand il y a un vote, qu'une majorité se dégage, la minorité constate qu'elle n'est pas prise en compte, elle se sent exclue. Soit elle se révolte et prend les armes, soit elle se met en marge de la décision prise et décide de ne pas l'appliquer. Aujourd'hui, avec la décentralisation, on déplace ces processus démocratiques au niveau local, si bien que beaucoup de gens commencent à être concernés. J'ai entendu des équipes municipales me dire : « Nous avons décidé de ne plus voter pour prendre nos décisions. » J'ai répondu : « Mais comment faites-vous? » « Nous décidons par consensus, parce que nous avons constaté qu'à chaque

fois que nous votions, il y avait des villages qui se révoltaient, qui se sentaient exclus parce que leur point de vue n'avait pas été pris en compte. Ça prend plus de temps, mais au moins tout le monde se reconnaît dans la décision qui a été prise. » Il n'y a rien de plus frustrant, rien de plus dommageable, pour un individu comme

pour un groupe, que de se sentir exclu. Or le vote génère une forme d'exclusion, parce qu'il y a une majorité qui décide, et ceux qui sont considérés comme minoritaires n'ont qu'à suivre. Pour moi, la généralisation de ce mode de fonctionnement par consensus ne peut faire que du bien à tout le monde. Je crois que si les Africains ont aujourd'hui quelque chose à apporter au monde, c'est peut-être l'expérience de ce type de fonctionnement. Et je pense que si, en Afrique, nous tirons le meilleur de ces processus en y mettant du nôtre, nous pouvons contribuer à la démocratie au niveau mondial.

Le processus électoral : condition ou émanation d'une gouvernance légitime ?

République démocratique du Congo : les armes comme voie d'accès au pouvoir

PARRAINÉS PAR DES VOISINS HOSTILES,

PORTÉS AU POUVOIR

PAR LES ARMES,

DES MOUVEMENTS

MILITAIRES SE SONT

BLANCHIS EN PASSANT

PAR LES URNES.





Journaliste, coauteur du documentaire Congo Na Biso : La veille d'une démocratie (2006, Gyorn Corp / La Trap' Production) www.guyomcorp.com e 30 juillet 2006, les habitants de la République démocratique du Congo avaient rendez-vous avec l'histoire. Les élections présidentielle et législatives tant attendues par 60 millions de Congolais sont les premières, depuis plus de quarante ans, à être qualifiées de « démocratiques » par les Nations unies¹. Trentetrois candidats à la présidence et 9707 députés potentiels briguaient le suffrage des 25 millions d'électeurs

L'écrasante majorité des 267 partis² qui fédéraient ces candidatures multiples à été créée à la dernière minute, selon des critères plus ou moins

fantaisistes. Mais, dans les faits, la campagne s'est focalisée autour de quelques structures bien définies. Outre des mouvements historiques fédérés autour d'une figure charismatique³, trois partis, dont deux arrivés en tête au premier tour de la présidentielle, partagent une physionomie bien particulière : né depuis trois ans

à peine, chacun a pour leader un ancien chef militaire et a été créé avec l'aide d'un pays étranger. Les origines de cet étrange attelage remontent à fin 2002 : après six années de guerre civile et régionale, l'Accord global et inclusif de Pretoria organise la « transition » de la RDC vers la démocratie. Le texte stipule notamment que les différentes parties au conflit doivent se regrouper dans un « gouvernement d'union nationale ». Ainsi se retrouvent à la tête de la nation, bien avant d'être élus, les dirigeants qui se sont disputé le pays pendant plusieurs années : Joseph Kabila et le PPRD (parti pour la reconstruction et

le développement), Azarias Ruberwa à la tête du RCD (rassemblement congolais pour la démocratie) et Jean-Pierre Bemba, meneur du MLC (mouvement de libération du Congo).

Les racines les plus profondes, celles du PPRD, remontent indirectement au Rwanda de 1996. Après le génocide des Tutsis, des centaines de milliers de réfugiés s'installent au Zaïre voisin, d'où certains réattaquent leur pays d'origine. Soucieux d'éradiquer cette menace contre son régime, le vice-Président rwandais de l'époque, Paul Kagame, décide d'attaquer l'immense pays voisin. Mais il lui faut donner à cette invasion les traits d'une révolte nationale zaïroise. Avec l'aide du Président ougandais, le Rwanda place donc à la tête du mouvement un militaire zaï-

rois peu connu à l'époque : Laurent-Désiré Kabila. En quelques mois, l'armée hétéroclite de l'ancien maquisard traverse le pays, atteint Kinshasa et arrache le pouvoir à Mobutu.

Devenu Président de ce qu'il rebaptise la « République démocratique du Congo », Laurent-Désiré Kabila est assassiné en 2001. Dans la confusion

qui suit, les décideurs du pays – et les ambassades étrangères – s'accordent pour remplacer le père par son fils. C'est ainsi que Joseph Kabila, 29 ans, chef d'état-major des forces armées congolaises depuis 1998, devient le plus jeune Président du continent. Autour du dirigeant militaire se crée précipitamment le parti politique qui le portera jusqu'à l'élection présidentielle de 2006, le parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie.

Le RCD (rassemblement congolais pour la démocratie), autre parti au pouvoir avant le scrutin, a un lien plus direct encore avec la guerre et les pays voisins. En 1998, quelques mois après son triomphe à Kinshasa, Laurent-Désiré Kabila rompt l'alliance avec ses parrains rwandais et

Le processus électoral: condition ou émanation d'une gouvernance légitime?

ougandais, poussant ses anciens alliés à quitter le pays. Presque aussitôt, Kigali et Kampala réattaquent la RDC, de nouveau sous le prétexte d'une rébellion congolaise. Ce mouvement politico-militaire est mis sur pied trois semaines après les premières incursions en territoire congolais. Après plusieurs meneurs éphémères, les parrains rwandais et angolais lui choisissent un chef : l'avocat Azarias Ruberwa. En juillet 2003, à la faveur de l'accord de Pretoria, le RCD perd son qualificatif « militaire » pour devenir simple « parti politique ». Maintenu à la tête de cette formation reconvertie, Azarias Ruberwa arrivera sixième lors du premier tour de l'élection présidentielle4, laissant Joseph Kabila affronter au second tour un autre des belligérants portés au pouvoir par les accords de transition : Jean-Pierre Bemba.

Cet homme d'affaires du nord du pays possède lui aussi un passé de militaire, doublé de liens avec l'extérieur du pays : en 1998, il a été choisi par l'Ouganda pour diriger le « mouvement de libération du Congo », couverture à l'intrusion de l'armée de Kampala en RDC. Frère siamois du RCD, le MLC a lui aussi troqué son statut de mouvement politico-militaire contre la noble appellation de « parti politique » en 2003, après les accords de Pretoria.

Le 6 décembre 2006 : Joseph Kabila prête serment devant la nation congolaise et en devient ainsi le premier Président démocratiquement élu depuis 1962. Dans tout le pays, les négociations vont bon train pour finaliser les alliances politiques. Parrainés par des voisins hostiles, portés au pouvoir par les armes, des mouvements militaires se sont blanchis en passant par les urnes. Ils doivent désormais se montrer à la hauteur d'un nouveau combat : relever le défi de la démocratie.

- 1. Koffi Annan, dans un communiqué du 28 novembre 2006.
- 2. Liste complète sur le site de la CEI (commission électorale indépendante) : www.cei-rdc.org/parti_politique.php3
- 3. Comme le Palu (parti lumumbiste unifié) d'Antoine Gizenga, vice-Premier ministre de l'indépendantiste Patrice Lumumba en 1960 ou l'Udemo (union des démocrates mobutistes) fédérée autour de Nzanga Mobutu, fils de l'ancien dictateur.
- 4. Avec 1,70% des voix contre 44,81 à Joseph Kabila et 20,03% à Jean-Pierre Bemba.

LE CONGO DEPUIS 2001

16 janvier 2001.

Laurent-Désiré Kabila est assassiné par l'un de ses gardes du corps. Le lendemain, la direction du gouvernement et le haut-commandement militaire sont confiés au général-major Joseph Kabila, son fils.

Octobre 2001 – avril 2002.

Ouverture du « dialogue intercongolais » pour la réconciliation nationale, à Addis-Abeba, puis à Sun City (Afrique du Sud). Gouvernement, opposition, rebelles et société civile doivent discuter d'un futur partage du pouvoir. Le dialogue d'Addis-Abeba est un échec mais celui de Sun City débouche sur un accord partiel de partage du pouvoir, jamais appliqué.

17 décembre 2002.

Suite aux accords de paix avec le Rwanda et l'Ouganda, signature à Pretoria d'un accord de paix. L'accord de Pretoria donne deux ans à un gouvernement de transition pour mener la RDC à des élections générales.

30 juin 2003. Nomination d'un gouvernement d'union nationale pour la transition, selon l'accord conclu à Prétoria. Les mouvements congolais anciennement soutenus par le Rwanda de l'Ouganda reçoivent un nombre important de postes, conformément à l'acte final du dialogue intercongolais, signé à Sun City le 2 avril 2003. Un Parlement de transition est installé en août.

2004. La guerre ouverte reprend sporadiquement au Kivu (région frontière avec le Rwanda) et une guerre régionale éclate en Ituri (dans le nord-est du pays). Le 1er octobre, une résolution des Nations unies augmente les effectifs de la Monuc

(Mission des Nations unies au Congo) et élargit son mandat.

2005. Vingt-cinq millions de cartes électorales sont distribuées dans tout le pays.

18 décembre 2005.

Les Congolais adoptent à plus de 80 % le projet de Constitution, élaboré en mai par le Parlement.

30 juillet 2006. Plusieurs fois repoussée en raison de problèmes logistiques, tenue des premières élections présidentielles et législatives démocratiques du pays depuis 1962. Joseph Kabila est investi Président à Kinshasa le 6 décembre 2006.



Le processus électoral : condition ou émanation d'une gouvernance légitime ?

Ne pas lâcher la proie pour l'ombre : une lecture des élections palestiniennes

LA VICTOIRE DU

HAMAS S'INSCRIT EN

COHÉRENCE AVEC LA

MONTÉE EN PUISSANCE

DU MOUVEMENT DES

FRÈRES MUSULMANS

DANS LES INSTANCES LÉGISLATIVES

DE NOMBREUX PAYS

ARABES.



Chercheur libanais en sciences politiques

Ziad Majed

vant de se hasarder à analyser les répercutions des élections législatives en Palestine, il est essentiel d'appréhender la façon dont le système électoral lors de ce suffrage traduit la repré-

en vigueur lors de ce suffrage traduit la représentation des forces en présence sur le terrain. Deux systèmes sont ici conjugués. Sur les 62 siè-

ges répartis selon un système proportionnel à l'échelle nationale, 30 ont été attribués au Hamas¹, 27 au Fatah², et 9 aux autres formations, reflétant une compétition serrée entre les deux formations principales. Les 62 autres sièges sont répartis selon la règle majoritaire sur des circonscriptions réduites. Ce système a attribué 46 sièges au Hamas, 16 au Fatah et 4 aux autres formations. La vive concur-

rence entre le Hamas et le Fatah et l'équilibre des forces sur le terrain ont donc disparu sous l'effet d'une simplification induite par la règle majoritaire, octroyant une large victoire au Hamas.

Cette observation ne doit cependant pas nous dispenser de prendre en compte le changement de mentalité à l'œuvre en Palestine. La popularité croissante du Hamas est tangible, tout comme l'affaiblissement de la légitimité du Fatah, malgré les efforts déployés par ce mouvement pour mettre en avant le pouvoir symbolique de Yasser Arafat et présenter la candidature de Marwan Barghouti (détenu en Israël depuis 2002).

La montée en puissance du Hamas peut donc s'expliquer en partie par le retrait du Fatah. La corruption de nombreux cadres du mouvement, et son incapacité à stabiliser l'économie ont fait perdre au Fatah son pouvoir galvanisateur auprès de toute une génération. L'absence de Yasser Arafat, figure historique et symbolique, participe de cette même tendance. Enfin, les élections palestiniennes ont traduit un vote pour le changement, et notamment pour un changement de représen-

tation des Palestiniens à la table des négociations. Ce vote est un verdict contre l'équipe du Fatah, jugée incapable d'obtenir un minimum acceptable de droits face à la partie israélienne depuis plus de dix ans.

Les politiques menées par Israël ont également eu une incidence indéniable sur le résultat des élections palestiniennes. Le blocus militaire, la poursuite de la colonisation

dans les territoires occupés, la construction du mur de séparation sur des propriétés confisquées aux palestiniens, les assassinats de militants, sont pour beaucoup dans la menace d'effondrement économique et social qui plane sur les territoires palestiniens. Face à cette situation, une génération d'électeurs au chômage et en colère s'est mobilisée pour obtenir un changement d'autorités et de gouvernance.

Par ailleurs, la montée du Hamas s'explique aussi par les transformations internes à ce mouvement et son évolution au fil du conflit. Plus largement, la victoire du Hamas s'inscrit en cohérence avec la montée en puissance du mouvement des Frères musulmans dans les instances législatives de nombreux pays arabes (Égypte et Maroc, entre autres). Un glissement sensible s'opère au sein de nombre de ses partis représentatifs, qui

Le processus électoral: condition ou émanation d'une gouvernance légitime ?

tendent à participer de plus en plus à des « élections démocratiques » et à adopter un discours en adéquation avec les exigences de la vie politique « moderne ».

Beaucoup des déclarations qui fondent l'identité politique du Hamas vont subir le test de l'exercice du pouvoir. Le mouvement va devoir sortir des tranchées de l'opposition, qu'il occupe depuis sa création, pour exercer le pouvoir pendant une période. Sa promotion de l'islamisation de la question palestinienne, ses symboles (au premier rang desquels son drapeau vert qui apparaît plus souvent que le drapeau palestinien dans ses manifestations) sont contradictoires à bien des égards avec l'établissement d'un État démocratique, pluraliste et souverain. De la même façon, les éléments discursifs qui caractérisent les relations entre le Hamas et l'État hébreu devront être révisés, afin de rendre possible la reprise des négociations entre les deux camps.

Les prochains mois vont-ils présenter une nouveauté politique dans la région quant à la situation en Palestine et au processus de paix ? Le Hamas sera-t-il le premier mouvement arabe islamique à accéder au pouvoir par les urnes et à relever le défi de l'exercice du pouvoir avec courage et responsabilité ? Les démocraties occidentales, notamment les États-Unis, accepteront-elles de dialoguer avec des autorités islamiques élues, et reconnaîtront-elles les conséquences politiques de leur discours « démocratisant » dans le monde arabe? Israël se résoudra-t-il à négocier une trêve et un arrêt des incursions meurtrières permettant la reprise du processus de paix,

ou continuera-t-il à accuser les élus palestiniens de terrorisme et les considérer comme des cibles légitimes de son armée ?

Les réponses à ces questions viendront tôt ou tard. D'ici là, chacun ne peut que garder à l'esprit que la situation dans les territoires palestiniens est de plus en plus inquiétante, et que la crise s'aggrave dans toute la région.

- 1. Le Hamas, « ardeur » ou « ébullition », qui est l'acronyme de « Harakat al-Muqawama al-Islamiya », ce qui signifie « Le mouvement de résistance islamique » est le plus important mouvement islamiste palestinien actuel. Il fut fondé en 1987 par cheikh Ahmed Yassine (assassiné par les Israéliens en 2004) en tant que bras politique et armé de l'organisation des « Frères musulmans » palestiniens (fondée vingt ans auparavant et « ancrée dans le social et l'humanitaire » jusqu'au début des années 1980). Le Hamas lutte pour un État palestinien sur les territoires de 1967 sans pour autant reconnaître l'État d'Israél.
- 2. Le Fatah est le diminutif inversé de « Harakat al tahrir al Falastini », soit « Mouvement de la libération de la Palestine ». Il fut fondé par Yasser Arafat au Koweit en 1959, et constitue la colonne vertébrale de l'OLP. Le Fatah prône un État palestinien laïque et démocratique sur tous les territoires occupés par Israël en juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, en se basant ainsi sur les résolutions onusiennes 242 et 338. Le Fatah est membre consultatif de l'Internationale socialiste.

Les démocraties occidentales accepteront-elles de dialoguer avec des autorités islamiques élues ? »

